

Réunis en assemblée générale le 30 janvier 2026 aux Tréteaux de France, les artistes directrices et directeurs des Centres dramatiques nationaux ont procédé à l'élection, pour une durée de deux ans, du nouveau conseil d'administration de l'ACDN, composé de 12 membres :

- **Pauline Bayle**, directrice du Théâtre Public de Montreuil – CDN
- **David Bobée**, directeur du Théâtre du Nord – CDN Lille Tourcoing Hauts-de-France
- **Chloé Dabert**, directrice de la Comédie – CDN de Reims
- **Julie Deliquet**, directrice du Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis
- **Aurore Fattier**, directrice de La Comédie de Caen – CDN de Normandie
- **Nathalie Garraud**, codirectrice du Théâtre des 13 vents – CDN Montpellier
- **Cédric Gourmelon**, directeur de la Comédie de Béthune – CDN Hauts-de-France
- **Tommy Milliot**, directeur du Nouveau Théâtre Besançon – CDN
- **Maëlle Poésy**, directrice du Théâtre Dijon Bourgogne – CDN
- **Abdelwaheb Sefsaf**, directeur du Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – CDN
- **Aurélie Van den Daele**, directrice du Théâtre de l'Union – CDN du Limousin
- **Bérangère Vantusso**, directrice du Théâtre Olympia – CDN de Tours

Ce conseil d'administration a choisi parmi ses membres un bureau **incarné par une coprésidence paritaire** :

Pauline Bayle et **Tommy Milliot** sont désormais co-présidents.

Chloé Dabert est quant à elle vice - présidente.

Conformément à ce qui a été validé en assemblée générale et conscient de la force que représente la multiplicité des points de vue au sein de l'ACDN, le conseil d'administration souhaite incarner une nouvelle forme de gouvernance pour le réseau, plus collégiale et transversale, afin d'être en mesure de répondre aux défis posés par notre époque.

La feuille de route du conseil d'administration et ses enjeux prioritaires sont :

- Défendre la place des artistes au cœur de la vie publique et réaffirmer que la décentralisation théâtrale, comme projet artistique et politique, est l'un des fondements de notre futur commun.
- Soutenir la liberté de création et de programmation et ainsi défendre les vertus du débat contradictoire pour la démocratie.
- Mettre en œuvre des pratiques culturelles partagées, égalitaires, accessibles et soutenables.
- Accompagner les artistes tout au long de leur parcours, depuis leur formation jusqu'au déploiement d'un projet artistique qui soit viable et pérenne.
- Œuvrer au rayonnement de la création contemporaine sur l'ensemble de nos territoires hexagonaux et ultra-marins, qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains.
- Renforcer la collaboration et la solidarité avec l'ensemble des services publics.